**OFFICE BELGIUM**

Meersbloem-Melden 46
B-9700 OUDENAARDE
Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

e-mail : info@boussey-control.eu

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1907/2006/CE, article 31	Solution test de la tension de surface : crayons quicktest à 38 dynes	SDS Référence	08
	Date de révision 10.08.2011		

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET ENTREPRISE

Nom du produit	Solution test de la tension de surface		
Usage du produit	Test de l'énergie superficielle des surfaces de film – spécialement de polyéthylènes 38 dynes /cm		
Distributeur :	BOUSSEY CONTROL EUROPE	Téléphone :	00 32 55 61 21 13
	Meersbloem-Melden 46	Fax n° :	00 32 55 61 21 01
	9700 OUDENAARDE	E-mail :	info@boussey-control.eu
	BELGIQUE	Site Internet	www.boussey-control.com

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Caractéristique chimique MIXTURE DE SOLVANT AVEC COLORANT ET ADDITIFS

INGRÉDIENTS DANGEREUX QUI SONT NUISIBLES A LA SANTE AU SENS DE LA DIRECTIVE 67/548/CEE DE LA COMMISSION RELATIVE AUX SUBSTANCES DANGEREUSES

<u>Nom chimique</u>	<u>CAS-No</u>	<u>EINECS/ELINCS</u>	<u>Classification</u>	<u>Concentration</u>
ETHANOL	64-17-5	200-578-6	F; R 11	75-100 %
C.I. BASIC RED I	989-38-8	213-584-9	DANGER : flamme 2.6/2 Xn, Xi, N ; R22-41-51/53	≤ 5,0 %
ACETATE D'ETHYLE	141-78-6	205-500-4	DANGER : tête de mort sur deux tibias 3.1.O/3 ; corrosion 3.3/1 Environnement : 4.1C/2 Xi, F ; R 11-36-66-67	≤ 2,5 %
			DANGER : flamme 2.6/2 Attention : point d'exclamation 3.3/2A, 3.8/3	

Informations additionnelles :

Pour le libellé des phrases et risques citées, se référer au chapitre 16.



OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46
B-9700 OUDENAARDE
Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

E-mail : info@boussey-control.eu

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers:



Facilement inflammable

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 11 Facilement inflammable

R 53/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Éléments d'étiquetage SGH.



DANGER

2.6/2 – Liquide et vapeurs très inflammables.

4.1/3 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles /des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre /liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

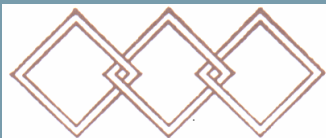
Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

En cas d'incendie : Utiliser pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais



OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46
B-9700 OUDENAARDE
Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

E-mail : info@boussey-control.eu

Élimination Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale / régionale / nationale /internationale.

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doutes quelconques consulter un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.

Inhalation Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et demander conseil à un médecin.

Contact avec la peau Quitter immédiatement les vêtements salis et imprégnés.
Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant approprié.
NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

Contact avec les yeux Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 min à l'eau courante propre. Enlever les lentilles de contact. Demander conseil à un médecin.

Ingestion En cas d'ingestion consulter immédiatement le médecin.
Garder la personne concernée tranquille.
NE PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Danger général

Moyen d'extinction Mousse (résistante à alcool), CO₂, dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateuse en cas d'utilisation sous haute pression.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser

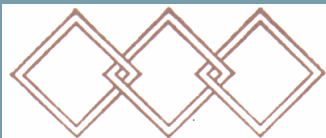
Risques particuliers causés par la substance, ses produits de combustion ou des gaz produits L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut entraîner de graves problèmes de santé.
Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. En cas d'incendie, formation d'une fumée noire et épaisse.

Equipement de protection

Autre information Récupérer l'eau d'extinction.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection des individus Respecter les instructions de sécurité aux paragraphes 7 et 8.
Eloigner de toute source possible d'incendie.
Bien ventiler les locaux.
Ne pas respirer les vapeurs.



OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46
B-9700 OUDENAARDE
Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

E-mail : info@boussey-control.eu

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations.

Mesures de nettoyage / absorption

Nettoyer de préférence avec un nettoyant. Eviter l'utilisation de solvants.
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, terre siliceuse, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les containers à cet effet.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseil sécurité de manipulation

Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail.
Utiliser ce produit uniquement à des endroits éloignés de toute source lumineuse dégageant de la chaleur ou toute flamme nue ainsi que de toute autre cause possible d'incendie.
Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et utiliser des tuyaux conductibles.
Le produit peut se charger électrostatiquement.
Utiliser des outils anti-étincelles.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas de manger, fumer ni boire pendant le travail.
Equipement de protection individuel : cf. paragraphe 8.
Respecter les instructions de protection et de sécurité légales.
Ne pas de respirer les vapeurs.

Protection contre incendie et explosion

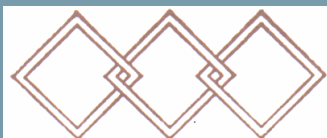
Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.
Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.

Stockage

Les entrepôts ou les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité.
Ne pas ouvrir les récipients par pression ces récipients ne son pas sous pression !
Défense de fumer.
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.
Refermer soigneusement le récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Les installations et matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.
Garder les récipients bien fermés.
Tenir éloigné d'agents d'oxydation et de matériaux à forte teneur en acides ou alcaline.

Stockage en commun avec d'autres produits Informations supplémentaires concernant le stockage

Stockier en un endroit sec et bien ventilé.
Toujours conserver dans des récipients équivalents aux emballages d'origine.
Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Eloigner toute source possible d'incendie.
Respecter les indications sur l'étiquette.
Stockage conformément aux instructions nationales concernant le stockage de liquides inflammables.
Stockage conformément aux instructions nationales concernant la législation des eaux et a celles concernant le stockage de produits dangereux pour l'eau.



OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46
B-9700 OUDENAARDE
Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

E-mail : info@boussey-control.eu

8. CONTROLES A L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

Les valeurs données ont été tirées des listes nationales lors de la rédaction. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation efficace générale de l'air soit, si les conditions sont données, par une aspiration locale.

Les valeurs données ont été tirées des listes officielles lors de la rédaction (p. ex. TRGS 900 pour l'Allemagne).

64-17-5 Ethanol

VME * Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme : 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 Acétate d'éthyle

VME * 1400 mg/ m³, 400 ppm
Y; DFG

*VME = Valeurs de concentrations maximales à l'emplacement du travail

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection de la peau

Des gants de protection chimique, répondant à la norme EN 374 sont adaptés. Pour les contacts à court terme (ex. projections), aussi bien que pour les contacts à long terme (ex. activités de nettoyage) avec les encres et les solvants ou solutions de nettoyage usuels, il est recommandé de porter des gants de protection en LLDPE de 0.06 mm d'épaisseur. D'après les informations du fabricant le temps moyen de résistance aux constituants usuels des encres est supérieur à 480 minutes. Nous recommandons de mettre en place un plan de protection des mains adapté aux utilisations locales de nos produits.

Protection respiration

Si, pour des raisons techniques, les valeurs-seuil sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, porter un appareil de protection respiratoire prévu à cet effet, pour un temps court.

Protection du corps

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Port de chaussures antistatiques obligatoire. Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES & CHIMIQUES

Forme physique

Liquide

Couleur

Rouge

Odeur

Faible

Point d'ébullition

78 °C

Point d'éclair

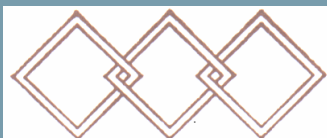
<= 21 °C

Température d'inflammation

400,0 °C

Limites explosion

Inférieure 3,5 Vol % Supérieure 15,0 Vol %



OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46
B-9700 OUDENAARDE
Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

E-mail : info@boussey-control.eu

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES & CHIMIQUES

Pression de la vapeur avec 20°C	67 hPa
Densité	Non déterminée
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	Solvant entièrement miscible

10. STABILITÉ & RÉACTIVITÉ

Désintégration thermique / conditions à éviter	Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulations lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
Substances à éviter	Tenir éloigné d'agents d'oxydants, de matériaux à forte teneur acide ou alcaline afin d'éviter des réactions exothermiques.
Produits de décomposition dangereux	A hautes températures, de substances de décomposition dangereuses comme p. ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxydes d'azote (NOx) peuvent se dégager.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

La préparation est classifiée selon la méthode conventionnelle (méthode de calcul tirée de la directive européenne 199/45/CEE).

L'inhalation de particules de composants de solvants en quantité supérieure la valeur-seuil peut entraîner les problèmes de santé suivants : irritation des muqueuses et des organes respiratoires, maladies des reins et du foie, affection du système nerveux.

Signes et symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, effets narcotiques et en cas exceptionnellement perte de la connaissance.

Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer le corps par la peau.

Des projections de liquides dans l'œil peuvent provoquer des irritations et entraîner des maux réversibles.

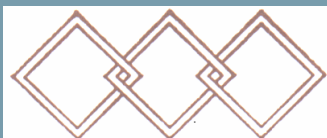
12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

Effets écotoxiques	
Remarque	Nocif pour les poissons
Autre information écologique	
Informations générales	Nocif pour les organismes aquatiques

13. CONSIDÉRATIONS POUR LE REJET

Conseil	Ne pas laisser écouler dans les égouts.
----------------	---



OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46
B-9700 OUDENAARDE
Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

E-mail : info@boussey-control.eu

13. CONSIDÉRATIONS POUR LE REJET

Catalogue européen des déchets (recommandation pour produit pur) :

08 03 12

Déchets d'encre d'imprimerie qui contiennent des matières dangereuses.

Recommandation

Les récipients vidés doivent être récupérés ou reconditionnés.

Des emballages vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre sont des déchets spéciaux.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Transport seulement en conformité avec les réglementations de transport pour la rue (ADR), le chemin de fer (RID), la mer (IMDG) et l'air (ICAO / IATA).

Les encres test sont expédiés en bidon en métallique avec un volume de remplissage maximal de 1l.

Les feutres test sont expédiés en tubes P.V.C. avec un volume de remplissage de 5 ml.

Si ces préparations sont transportées dans des emballages appropriés, elles ne sont pas classifiées en tant que marchandises dangereuses.

Transport par terre ADR / RID et GGVS / GGVE (international/national)

Classe ADR / RID-GGVS / E	3 (F1) substances liquides inflammables
Chiffre Kemler	33
Numéro UN	1210
Groupe d'emballage	III
Etiquette de danger	3
Désignation du produit	1210 ENCRE D'IMPRIMERIE (ETHANOL) Régulation spéciale 640D
Volume limité (LQ):	LQ6
Catégorie de transport	2
Code limitation tunnel :	D / E

Transport maritime IMDG / GGV mer

Classe IMDG / GGV mer	3
Numéro UN	1210
Groupe d'emballage	II
Etiquette	3
Numéro EMS	F-E, S-D
Désignation technique correcte	1210 ENCRE D'IMPRIMERIE (ETHANOL – (ALCOOL ETHYLIQUE))

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR



OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46
B-9700 OUDENAARDE
Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

E-mail : info@boussey-control.eu

Classe ICAO / IATA	3
Numéro UN/ID	1210
Groupe d'emballage	II
Etiquette	3
Désignation technique correcte	ENCRE D'IMPRIMERIE (ETHANOL)
'Règlement type' de L'ONU	UN 1210, ENCRES D'IMPRIMERIE,3, II

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Marquage selon les directives CEE :

Lettre de code et désignation du risque produit	F	facilement inflammable.
Phrases Risques	11 52/53	Facilement inflammable. Nocif pour les organismes aquatique, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrases Sécurité	7 / 9 16 29/35	Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer. Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Régulations nationales :

Classification conforme à la régulation concernant la sécurité d'opération (Allemagne Betr. SichV

Classification conforme à la catégorie toxique de la Suisse

VOC conforme à VOC-V de la Suisse 88,61%

16. AUTRES INFORMATIONS

Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous.

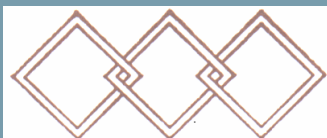
L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires.

Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

Les indications de cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne.

Les indications de cette fiche de donnée de sécurité sont obligatoires conformément à la directive 1907/2006/CE.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont requises en conformité avec § 14 de la prescription concernant les produits dangereux datée du 31 octobre 2000.



OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

e-mail : info@boussey-control.eu

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Solution test de tension de surface
crayons jetables à 40 – 42 – 44 dynes / cm**

SDS Référence 07

Version No. 2	Première date d'émission 29-09-2007	Date de révision : 10.08.2011
---------------	-------------------------------------	-------------------------------

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET ENTREPRISE

Nom du produit : Solution test de tension de surface (rouge).
Usage du produit : Pour tension de mouillage à 40-42-44 dynes/cm
Distributeur : BOUSSEY CONTROL EUROPE
Meersbloem-Melden 46
9700 OUDENAARDE
BELGIQUE

Téléphone : 00 32 (0) 55 61 21 13
Fax n° : 00 32 (0) 55 61 21 01
E-mail : info@boussey-control.eu
Site Internet : www.boussey-control.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Physique & Chimique : NON DANGEREUX

Santé : NOCIF EN CAS D'INGESTION

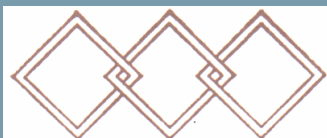
LE PRODUIT CONTIENT DES SUBSTANCES QUI ONT UNE LIMITE A L'EXPOSITION DURANT L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE (WEL)

Environnement : D'APRES NOTRE EXPERIENCE, LE PRODUIT EST CONSIDERE NON DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT SI UTILISE DE FACON CORRECTE.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Caractéristique chimique MELANGE AQUEUX DE SOLVANTS ORGANIQUES + COLORANT ROUGE

<u>Substances dangereuses</u>	<u>CAS-No</u>	<u>EINECS/ELINCS</u>	<u>Classification</u>	<u>Concentration</u>
HEXYLENE GLYCOL	107-41-5	203-489-0	Xi: R36/38	5-10%
2,2 OXYDIETHANOL	111-46-6	203-872-2	Xn: R22	25-70 %



OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

e-mail : info@boussey-control.eu

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation :	Rejoindre l'air frais, rester au chaud et calme ; si nécessaire, consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Laver abondamment les zones affectées avec du savon et de l'eau ; si nécessaire, consulter un médecin.
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement et minutieusement avec beaucoup d'eau jusqu'à ce que l'irritation soit calmée. Si nécessaire, (ex. irritation persiste), consulter un spécialiste des yeux.
Ingestion :	Boire beaucoup d'eau et si nécessaire, consulter un médecin.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

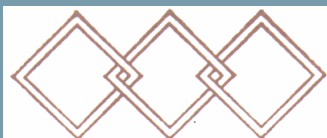
Danger général :	LE PRODUIT N'EST PAS INFLAMMABLE MAIS COMBUSTIBLE
Moyen d'extinction :	Utiliser les moyens disponibles pour éteindre (ex. pulvérisation d'eau, CO ₂ , mousse, poudre chimique).
Moyen d'extinction A NE PAS UTILISER :	inconnu
Dangers d'exposition spéciaux :	Produits en décomposition volatiles au contact du feu pourraient être considérés probablement comme dangereux si inhalés.
Équipement de protection :	Porter un appareil respiratoire individuel.
Autre information :	

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Méthodes pour nettoyage	Adopter les mesures de protection personnelles. Éliminer avec un matériau absorbant, ex. sable, sciure, introduire dans des containers bien clos. Étiqueter le container et le déposer comme prescrit.
Considérations environnementales :	Interdire de jeter dans les eaux usées ou les cours d'eau ; si ceci arrive, informer immédiatement l'autorité concernée.
Autre information :	

7. MANIPULATION & STOCKAGE

Conseil sécurité de manipulation :	À manipuler avec une bonne hygiène et utilisation sécurisée. À éloigner de toutes substances incompatibles.
Conditions de stockage :	Assurer une ventilation adéquate au stockage. Garder les contenants bien fermés, au frais et secs, et éloigner de substances incompatibles.



OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

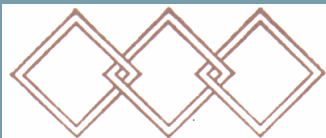
e-mail : info@boussey-control.eu

8. CONTROLES A L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Contrôles à l'exposition :	Les expositions durant l'activité professionnelle (WELs) ont été assignées par le HSE (EH40/2005)
LTEL (8 heures TWA) :	23 ppm 123 mg/m ³ WEL pour hexylène glycol
STEL (15 min):	23 ppm 123 mg/m ³ WEL pour hexylène glycol
LTEL (8 heures TWA) :	23 ppm 101 mg/m ³ WEL pour 2,2 oxydiéthanol
Contrôle technique :	Prévoir un local avec ventilation.
Protection personnelle :	Observer les règles standard à la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Eviter d'inhaler les vapeurs et les contacts avec les yeux et la peau. Porter les protections personnelles appropriées au travail (voir ci-dessous)
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité
Protection de la peau :	Gants (Considérer également votre risque de comportement ; ex. temps de pause, taux de diffusion et de dégradation, tâches entreprises).
Protection respiration :	Respirateur agréé (ex. EN 149 : 2001 FFP3) si la ventilation est insuffisante.
Autre protection :	Toute protection utile

9. PROPRIETES PHYSIQUES & CHIMIQUES

Forme physique :	Liquide
Couleur :	Rouge (colorant alimentaire 1 %)
Odeur :	Ethérée
pH :	Non applicable.
Point d'ébullition:	A partir de 245 °C
Point de fusion :	Non déterminé °C
Point d'éclaire :	> 60 °C
Densité spécifique :	Non déterminée.
Limite explosion :	Basse : 2 % (v/v) Haute : 12,3 % (v/v) Données pour 2,2 oxydiéthanol
Viscosité :	Non déterminée.
Solubilité à l'eau :	Miscible



OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

e-mail : info@boussey-control.eu

10. STABILITE & REACTIVITE

Stabilité :	Stable dans les conditions normales de manipulation
Décomposition thermique :	Non déterminée.
Conditions à éviter :	Non déterminées
Matériau à éviter :	Le produit est incompatible avec les bases, acides, les agents oxydants puissants, le cuivre et ses alliages.
Réactions dangereuses :	Inconnues
Produits de décomposition dangereuse :	Oxydes de carbone et azote.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité :	LD ₅₀ rat (oral)	12 565	mg/kg	Donnée pour 2,2 oxydiéthanol
	LD ₅₀ lapin (derm)	11 890	mg/kg	Donnée pour 2,2 oxydiéthanol
	LD ₅₀ rat (oral)	3 700	mg/kg	Donnée pour hexylène glycol
	LD ₅₀ lapin (derm)	8 560	mg/kg	Donnée pour hexylène glycol
Compatibilité dermique :	500 mg MLD – peau lapin (donnée pour 2,2 oxydiéthanol)			
Compatibilité muqueuse :	50 mg MLD – œil lapin (donnée pour 2,2 oxydiéthanol)			
	93 mg SEV – œil lapin (donnée pour hexylène glycol)			

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

Toxicité	LC ₅₀	Organismes aquatiques	mg/l	Pas de donnée.
Dégradabilité :	Pas de données			
Autre information :	Ne pas rejeter dans les eaux usées ou les cours d'eau, si cela arrive, informer immédiatement les autorités compétentes.			

13. CONSIDERATIONS POUR LE REJET

Conseil :	En accord avec les réglementations locales ou nationales, contrôle des rejets dangereux.
Emballages contaminés :	Traiter les containers vides de la même façon que le produit ou si possible bien laver et recycler.



OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

e-mail : info@boussey-control.eu

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

United Nations number Pas de classification.

Emballage :

Code IMDG :

RID / ADR

Pollution marine : The produit ne devrait être marqué comme un polluant marin.

15. INFORMATION REGLEMENTAIRE

Classification & étiquetage : Le produit est classifié en accord avec les produits chimiques (information sur le danger et l'emballage). Réglementations (CHIP 2002) comme modifiées, et la Directive sur les préparations dangereuses (1999/45/CE), contient du 2,2 oxydiéthanol : Xn.

Phrases risques : R22 NOCIF PAR INGESTION (HARMFUL IF SWALLOWED)

Phrases de sécurité : S25 EVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX

16. INFORMATION AUTRE

Autre information : La fiche de donnée de sécurité a été révisée pour les points 2 ; 3 ; 15.

Phrases & risques de sécurité pour les composants (donné à la section 3)

R22 nocif par ingestion
R36/38 irritant pour la peau et les yeux

Sources de données : Autres données de sécurité fournisseurs, liste approuvée de fourniture, EH40/2005

Date de création : 10.08.2011

Les renseignements ci-dessus sont considérés exacts et représentent les meilleures informations actuellement en notre possession.

Cependant, nous ne pouvons donner aucune autre garantie explicite ou implicite en ce qui concerne ces informations et nous n'assumons aucune responsabilité quant à leurs utilisations.

Les utilisateurs devront mener leurs propres investigations pour déterminer le bien fondé des informations ci-dessus pour leurs propres besoins. En aucun cas nous ne pourrions être reconnu responsables des réclamations, pertes ou dégâts occasionnés d'une tierce personne ou de la perte de profits, ou aucun dégât spécial, indirect, fortuit ou discontinu ou dommages-intérêts exemplaires, pouvant survenir ainsi, même si la société a été avisée de la possibilité de tels dommages.